



Communiqué de presse
23 mars 2026

Renouvellement du conseil d'administration du CCAS : appel à candidatures des associations

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, la Ville de Laval engage le renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Acteur essentiel de la solidarité locale, le CCAS met en œuvre une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs. Établissement public administratif doté d'une personnalité juridique et d'un budget propre, il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres nommés par le maire parmi les acteurs engagés dans l'animation, la prévention et le développement social dans la commune.

Un appel à candidatures ouvert aux associations

Dans ce cadre, la Ville lance un appel à candidatures à destination des associations locales afin de désigner leurs représentants.

Quatre collèges doivent obligatoirement être représentés :

- les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- les associations familiales (représentées par l'Union départementale des associations familiales - UDAF) ;
- les associations de retraités et de personnes âgées ;
- les associations de personnes handicapées.

Contact presse :

Pierre MATHIEU de FOSSEY : presse@laval.fr

06 17 97 46 60

Modalités de candidature

Les associations concernées peuvent proposer une liste d'au moins trois personnes susceptibles de les représenter (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les personnes candidates devront :

- être mandatées par une association dont le siège est situé dans le département ;
- mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social à Laval ;
- ne pas entretenir de relations contractuelles avec le CCAS de Laval ;
- ne pas être membres du conseil municipal.

Date limite et modalités d'envoi

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Monsieur le Maire au plus tard le 10 avril 2026 :

- par courrier recommandé avec accusé de réception,
- ou déposés au secrétariat de direction du CCAS (contre accusé de réception),
22 place Albert Jacquard – 53013 Laval Cedex.

Contact presse :

Pierre MATHIEU de FOSSEY : presse@laval.fr

06 17 97 46 60